



SOCIETE NAUTIQUE DE LA TRINITE-SUR-MER

AVIS DE COURSE

**Championnat de Bretagne Flotte Partagée
2023 / 2024**

Epreuve #2

27 Janvier 2024

La Trinité sur Mer





La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Autorité organisatrice

L'autorité organisatrice (AO) sera **La Société Nautique de La Trinité sur Mer (SNT)**

Cours des quais

Môle Éric TABARLY

56470 LA TRINITE SUR MER

Tél: 02 97 55 73 48

Email: accueil@snt-voile.org

2. Lieu et date

La compétition aura lieu en Baie de Quiberon le samedi 27 janvier 2024.

3. Programme prévisionnel

9h-10h: Confirmation des inscriptions

10h: Briefing

11h: Premier signal d'avertissement

Pas de course après 17h.

Remise des prix

4. Conditions d'admissibilité

La liste des participants se fera sur invitation (8 équipages maximum).

La régata est ouverte à tous les licenciés (un équipage peut être constitué d'équipiers de clubs différents)

Les équipages ayant participé à l'épreuve précédente s'inscriront sous le même nom d'équipe.

Frais d'inscription : 35€/membre d'équipage, à régler à la pré-inscription par chèque (encaissé seulement en cas validation)

Caution de 1500€/équipage, à verser à la pré-inscription

Il est conseillé aux skippers de souscrire un rachat de franchise auprès de la FFV en cas de dommages causés aux tiers.



5. Inscriptions et fiche d'équipe

5.1. Les fiches de pré-inscriptions devront être renvoyées, par mail, au plus tard le 20 Janvier 2024 , à gael@snt-voile.org

5.2. Documents à présenter lors de la confirmation d'inscription:

- Licence FFVoile compétition 2024
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Chaque équipage devra être à jour de frais d'inscription + caution pour participer
- Rachat de franchise fortement recommandé (au moins pour le skipper)
- Un chèque de caution de 1500€

6. Règles

L'épreuve est régie par:

- Les règles de course à la voile (RCV)
- Les règlements fédéraux et du championnat de Bretagne
- L'annexe UF (umpired Fleet racing)
- Les règles d'utilisation du bateau (annexe IC)

7. Bateaux et voiles

7.1. L'épreuve sera courue sur des J70 (4 bateaux fournis)

7.2. Les bateaux seront fournis avec une GV; un solent; un spi asymétrique. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.

7.3. Les bateaux seront tirés au sort

7.4. [DP] Les bateaux devront être utilisés conformément aux IC et en particulier celles de l'annexe « utilisation des bateaux »

7.5. [DP] Pendant qu'il est en course, l'équipage devra avoir une VHF qui fonctionne et un pavillon rouge, non fournis par l'AO

8. Equipage

8.1. Les équipages seront constitués de 4 ou 5 personnes

8.2. Le poids maximum de l'équipage est de 300kg

8.3. Pendant l'épreuve, le nombre d'équipiers ne peut être modifié (sauf après autorisation du jury)

8.4. Le port de la brassière, non fourni par l'AO, sera obligatoire

9. Format de l'épreuve

L'épreuve se fera sous forme de Round Robin par poule et par addition des points obtenus. Une phase finale peut être courue. Le format sera détaillé dans les IC. Le Comité de Course peut à tout moment adapter le format en fonction des conditions météorologiques.



10. Parcours

Le parcours sera un « parcours construit » type « banane »

La zone de course sera située en Baie de Quiberon (cf. annexe)

11. Publicité

11.1. Les bateaux étant fournis par l'AO, la réglementation 20.4.2 du World Sailing s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

11.2. La publicité des concurrents est autorisée conformément à l'article 20.3 du World Sailing

12. Communication radio

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir des communications qui ne sont pas disponibles par tous.

13. Prix

Des prix seront remis au vainqueur.

14. Protections des données

Droit à l'image: En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'AO à utiliser gracieusement son image et son nom, pour une utilisation de promotion de l'activité.

15. Décisions de participer

« La décision de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité » (RCV 3)

16. Bateaux accompagnateurs

Les bateaux accompagnateurs devront se faire accréditer lors de la confirmation des inscriptions

17. Renseignements complémentaires

Société Nautique de La Trinité sur Mer, cours des quais 56470 LA TRINITE SUR MER

02 97 55 73 48, accueil@snt-voile.org

Gaël BOUTTARD 06 58 56 83 85 gael@snt-voile.org



FICHE DE PRE-INSCRIPTION
CHAMPIONNAT DE BRETAGNE FLOTTE PARTAGÉE
#2 - LA TRINITE SUR MER
LE 27 JANVIER 2024

NOM DE L'EQUIPAGE (similaire si participation à l'étape 1) :

COORDONNEES RESPONSABLE ET/OU SKIPPER :

Nom-Prénom..... Courriel.....

Adresse.....

Tel

équipage					
	NOM	PRENOM	N°LICENCE	CLUB	POIDS
SKIPPER					
EQUIPIER					
EQUIPIER					
EQUIPIER					
EQUIPIER					
POIDS TOTAL Max. 300kg					

Le poids est déclaratif, il peut y avoir une pesée à la confirmation des inscriptions.

Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée, les skippers seront prévenus par mail après validation par l'AO sur dossier complet dans la limite des places disponibles.

Annexe zone course

